



La lettre du CNCEJ

Le mot du Président Robert Giraud



«... Souhaitons pour 2019 au CNCEJ une cohésion, si ce n'est retrouvée, confortée de tout le corps expertal ; cohésion nécessaire et indispensable à notre unité et à notre force de représentativité ... »

Nous profitons de cette lettre pour féliciter certains de nos membres nouvellement nommés au titre de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

- **Didier FAURY**,
Président d'honneur du CNCEJ et Président de l'IEAM,
- **Christine JOUSHOMME**,
Présidente d'honneur de la Compagnie des experts de justice en écritures,
- **Françoise MAIGNE-GABORIT**,
Présidente de la Compagnie nationale des experts judiciaires en estimations immobilières, loyers et fonds de commerce.

Chères consœurs, chers confrères,

Pour cette nouvelle année je vous présente, en mon nom ainsi qu'en celui de tous les administrateurs du CNCEJ, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont proches. L'année 2018 a été riche en événements et couronnée par le colloque d'Antibes dont le thème était particulièrement pertinent. Cette manifestation a d'ailleurs remporté un vif succès.

En outre, les thèmes évoqués à Antibes ont fait l'objet de réunions de travail régulières -que nous avons réussi à mettre en place avec les quatre services de la Chancellerie sous la houlette du Directeur des services judiciaires - et qui se poursuivent maintenant au-delà du colloque. La Cour de cassation sera, de même, représentée aux prochaines réunions dès le mois de février. Ces rencontres ont permis d'influer sur la loi de financement de la sécurité sociale du mois de décembre, pour laquelle nous participons à l'élaboration du décret d'application pour faire entendre le point de vue du corps expertal et ses spécificités, notamment concernant les médecins hospitaliers, psychiatres et psychologues très attachés au statut de COSP défini en juin 2016 (la question des T.I. sera aussi abordée).

D'autre part, les discussions avec la DACS, sur le thème de la responsabilité de l'expert- dont la problématique avait déjà été soulevée en 2016 avec l'ancienne équipe du gouvernement précédent, et de la modification du point de départ glissant de notre

responsabilité quinquennale issue de la loi de 2008 sur la prescription, sont en bonne voie.

Nous espérons progresser, au fil des prochaines réunions de travail au cours desquelles nous faisons l'objet d'une écoute bienveillante et attentive, sur d'autres sujets pour aller dans le sens d'une amélioration continue du service public de la justice au travers de l'expertise qui est au cœur de nos préoccupations, et pour la pérennité de l'expertise à la française face à la menace omniprésente du système de la common law ; c'est ainsi que seront envisagés prochainement le statut juridique de l'expert, le recrutement, la formation, la déontologie, la rémunération tant au niveau de l'expertise civile, que pénale ou administrative...

Si le bureau participe activement et sans relâche à ces actions, il convient de rappeler le travail remarquable des différentes commissions et de leur président qui étudient, analysent, rédigent sans relâche des réponses et des documents suite aux questions et missions nombreuses qui leur sont confiées.

Souhaitons pour 2019 au CNCEJ une cohésion, si ce n'est retrouvée, confortée du corps expertal, cohésion nécessaire et indispensable à notre unité et à notre force de représentativité et d'actions dans l'intérêt de tous. Comme vous pouvez le constater, nous sommes désormais régulièrement consultés par les pouvoirs publics sur tous les sujets auxquels nous pouvons apporter notre contribution.

C'est ainsi qu'en 2018 nous avons été invités à participer à la

manifestation, organisée par Madame la Ministre de la justice, relative au plan majeur de digitalisation du ministère VENDOME TECH au cours de laquelle notre confrère Yves LEON de la commission informatique et dématérialisation nous a dignement représenté et a eu l'occasion d'intervenir en notre nom.

Gilles DEVILLERS a participé à des réunions notamment relatives aux prestations informatiques. Emmanuel CHARRIER et Yves LEON nous ont aussi représenté à la Chancellerie et à la commission des lois de l'Assemblée Nationale pour donner un avis sur la loi relative à la transposition de la directive européenne sur le secret des affaires.

Il est à souligner que 2018 a assisté au renouveau de la Revue EXPERTS. La mise en place d'une nouvelle ligne éditoriale et une stratégie adaptée de développement ont permis un début de redressement dont nous espérons vivement qu'il va se poursuivre dans les mois qui viennent. Vous aurez noté qu'une plus grande place y est consacrée à la vie et aux actions des compagnies.

Ainsi chacun d'entre vous peut contribuer par son abonnement (et les incitations autour de lui) à la pérennité de ce vecteur de communication de très grande qualité que ce soit entre les experts ou avec les magistrats et autres acteurs du monde judiciaire. Dans ce même cadre, le Conseil national est rentré dans le capital de la revue de façon significative. ■

Nouvelles des commissions

Le comité de réflexion

(présidé par Pierre LOEPER)

Il examine des questions de fond après avoir procédé à la mise à jour des règles de déontologie, ainsi qu'à l'élaboration de la plaquette sur l'expertise de 21ème siècle. Il analyse actuellement les différents statuts des compagnies afin d'élaborer un projet de statuts type.

La commission formation

(présidée par Michel COULANGE)

La commission rencontre régulièrement des Présidents de compagnie (sous la forme de réunion ne comptant à chaque fois que 4 ou 5 présidents pour optimiser les échanges). L'objectif de ces rencontres est de mieux appréhender les besoins des compagnies en terme de formation. Elle se donne ainsi les moyens d'adapter le discours et le contenu des modules de formation. Les modules existants ont déjà été remis aux présidents de compagnie lors des Assemblées générales, la dernière version a fait l'objet d'une clé USB rouge.

La commission juridique

(présidée par Emmanuel CHARRIER)

Une veille permanente est assurée par la commission et fait régulièrement l'objet d'une communication dans la lettre du CNCEJ (voir ici en page 4). La commission étudie également les questions qui sont posées par des compagnies, des experts ou d'autres acteurs de l'expertise, dans le respect des missions du Conseil.

La commission Europe

(présidée par Patrice GARDEL)

Elle entretient ses liens avec les compagnies des pays européens et continue de mettre en place des partenariats comme ils en existent déjà avec Barcelone, l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique. Plus récemment elle a rencontré la République tchèque lors du congrès d'EUROEXPERT à Prague. Ces relations tendent à harmoniser l'expertise au niveau européen et à faciliter la nomination d'un expert dans un autre pays que le territoire national. Dans ce sens, le CNCEJ a rejoint EUROEXPERT comme membre et aspire à en devenir un acteur majeur ; Marc TACCOEN en est notre représentant. La collaboration avec EEEI se poursuit étroitement également. L'ensemble des actions très positives menées par des compagnies ou des experts plus isolés avec divers partenaires européens doivent être, si ce n'est coordonnées, à tout le moins fédérées au sein de notre commission EUROPE en vue d'une plus grande efficacité.

La commission Informatique et Dématérialisation

(présidée par Pierre MALICET)

Au moment où le Ministère de la Justice lance un grand plan de modernisation, dont la digitalisation de l'ensemble de ses activités est le pivot, l'opération Manhattan, lancée par le

CNCEJ, revêt une importance toute particulière. Un annuaire des experts géré par chaque Compagnie, reflétant l'ensemble des compétences de ceux-ci, est un élément essentiel qui leur permet de trouver leur place dans les chaînes de traitement que couvre la procédure de justice. Ergonomique, organisé de façon à permettre à chacun, du Président de la Compagnie à l'expert, d'assurer son rôle en matière d'inscription, de définition des compétences, de mise à jour des coordonnées personnelles, Manhattan est donc un outil qui permettra aux experts d'être intégrés dans le plan de digitalisation de la justice. Cette opération, que Madame la Ministre de la Justice a présentée lors d'une grande conférence d'une journée le 29 novembre dernier, où la commission était présente porte le nom de VENDOME TECH.



L'ensemble des acteurs, magistrats, greffiers, avocats, huissiers ont présenté leurs projets. Les nôtres, et en particulier MANHATTAN et OPALEXE, ont été présentés par Yves LEON. Au-delà de sa fonction d'annuaire, MANHATTAN permet à chaque président de compagnie de gérer l'ensemble de ses activités : inscription des experts, appels à cotisation, organisation des manifestations, envoi de mailing papier, électronique ou téléphonique. Malgré ce qui précède, **il est regrettable de constater qu'à début décembre, seuls 2856 experts avaient ouvert leur fiche**, 7060 experts ne l'avaient pas encore fait. L'action de chacun d'entre nous, dans son propre intérêt, permettra à MANHATTAN d'aboutir. De nos échanges avec la Chancellerie et les magistrats, il apparaît nettement que Manhattan est un des outils sur lequel ils s'appuieront dans leur désignation d'expert. Coté dématérialisation, OPALEXE continue à se mettre en place sous la houlette d'une nouvelle équipe dédiée à la Chancellerie. La commission se tient à la disposition des compagnies et des experts pour répondre à toutes les questions que ce soit sur MANHATTAN ou sur OPALEXE. Une liste de référents est disponible sur simple demande au secrétariat du CNCEJ.

La commission Communication et Colloques

(présidée par Patrick BERNARD)

Elle organise les événements nationaux comme récemment le colloque d'Antibes mais aussi le prochain colloque CNB CNCEJ le 15 mars prochain à la Maison de la Chimie dont le thème sera : La consultation, « l'expertise » du futur ? (inscriptions sur le site du CNCEJ www.cncej.org), le colloque de la compagnie de Reims le 16 mai auquel pourront participer toutes les compagnies du Grand Est et les experts frontaliers (Belgique, Luxembourg et Allemagne) sous le thème : l'expertise et l'expert au sein de la justice prédictive. Elle prépare dès aujourd'hui le prochain congrès national qui aura lieu à Montpellier les 12 et 13 juin 2020. Elle soutient également les compagnies dans leurs événements comme le 40^{ème} anniversaire de la compagnie de Versailles le 5 décembre dernier, la Biennale de Poitiers fixée le 27 septembre 2019 sur le thème du prix de la vérité, ou encore les rencontres Droit & Construction, le colloque du CEJIB... Vous pourrez découvrir dans cette lettre en page 3 les manifestations des compagnies à venir.

La commission de liaison et d'harmonisation

(présidée par Errol NUISSIER)

La commission a mis à disposition de chaque compagnie un correspondant région pour faciliter les échanges et les relations entre les compagnies et le Conseil national. Ces correspondants sont à la disposition des présidents de compagnie pour traiter ou faire remonter au CNCEJ toutes propositions de partages de bonnes pratiques ou retours d'expériences enrichissants.

La commission Outremer

(présidée par Errol NUISSIER)

Elle rassemble et fédère les compagnies situées en territoire outremer.

Le comité paritaire

(présidé par Didier CARDON)

Il est déjà, comme vous le savez, à l'origine d'un contrat d'assurance groupe avec SOPHIASSUR. Un avenant concernant la cybercriminalité est en cours pour une cotisation supplémentaire modeste. Le comité se réunit régulièrement pour analyser les dossiers traités par SOPHIASSUR et agir dans l'intérêt des experts dans un climat très bienveillant en présence de notre assureur (COVEA).

AUTRES ACTUALITES

Le Conseil national a signé le 31 janvier prochain une convention avec la Fédération française des centres de médiation (FFCM). Cette convention est importante compte tenu du fort développement de la médiation aujourd'hui.

Nous rappelons également aux experts nouvellement inscrits qu'il existe un livret d'accueil pour les nouveaux, livret qui peut leur avoir été remis par leur compagnie ou qui est à disposition au Conseil national, tout comme le vade-mecum de l'expert de justice.

Manifestations des compagnies

UCECAAP

Le GRECA au sein de l'Union a organisé son 26^{ème} colloque « Rencontres Droit et Construction de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence » le 28 septembre 2018 avec comme principaux thèmes développés : conseils pour une lecture raisonnée des arrêts de la Cour de cassation ; le statut de l'assurance construction : dimensions économiques et décisions ; les missions d'expertises : problématiques et difficultés ; commentaires sur la jurisprudence de l'année écoulée et enfin la corrosion des structures, en particulier du béton armé.

Compagnie de Fort de France

Formations, échanges d'expériences sur les difficultés de l'expertise et déjeuners/rencontres avec les personnalités de la justice ont ponctué l'année 2018 de la compagnie.

Compagnie de Lyon

Une conférence clôtura la prochaine AG de la compagnie le 8 mars avec l'intervention de Jean Olivier VIOUT, Procureur général honoraire de la Cour d'appel de Lyon sur la petite histoire des prisons de Lyon. Le 5 juillet se déroulera l'université d'été avec une conférence de Jean Michel GURRET avec comme thème « Peut-on modifier l'expression de nos gènes ? » Enfin le 12 octobre aura lieu un colloque au TGI de Villefranche sur Saône sur le thème « Très, très beaujolais : rouge, vert, blanc ».

Compagnie de Montpellier

Les rencontres MAME (Magistrats, Avocats, Medecins Experts) ont eu lieu le 1^{er} février dernier. Un colloque « Batiment sur la réception » est prévue en 2019.

En dehors des manifestations annuelles, la compagnie travaille activement au **Congrès national des experts de justice des 12 et 13 juin 2020** puisque Montpellier l'y accueillera. Le thème envisagé se portera sur les limites de l'apport de la technologie. L'expert du futur sera-t-il un robot ?

Compagnie de Poitiers

2018 : Hormis les formations organisées régulièrement le long de l'année 2018, l'AG qui a approuvé les comptes de 2017 s'est tenue le 5 avril dernier ; la réunion statutaire a été suivie d'une conférence sur le thème « L'EXPERT DE JUSTICE INTERDIT DE DIRE LE DROIT », animée par Monsieur le Président du TGI des Sables d'Olonne, Laurent CHATELAIN, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats des Sables d'Olonne, Thierry ANGIBAUD, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Roche-Sur-Yon, François-Hugues CIRIER, Monsieur le Premier Vice-Président du tribunal administratif de Nantes, Jean-Marc GUITTET, Monsieur le Vice-Président du tribunal administratif de Poitiers, Didier ARTUS. 2019 : **La Biennale de Poitiers** se tiendra sur le campus de la faculté de droit de Poitiers **le 27 septembre 2019 sur le thème : « LA VERITE A TOUT PRIX »** ; la veille la compagnie aura le plaisir d'accueillir l'assemblée générale du CNCEJ, ainsi que le conseil d'administration.

Compagnie de Reims

Une année 2018 riche en événements avec des débats allant de la neuropsychologie du dommage corporel aux rôles et missions confiées aux traducteurs interprètes en passant par l'expertise et la production du vin de Champagne. Une rencontre magistrats, avocats, experts sur la démarche expertale de la nomination jusqu'au dépôt du rapport a eu lieu à la demande du président du Tribunal de commerce de Reims. Un colloque s'est tenu en mai sur la justice et l'expert face à l'inexplicite.

Pour 2019 de nouveaux débats : en janvier « La pratique de l'expertise judiciaire, les clés de la sérénité expertale » ; en février « En matière d'expression orale ou écrite, nul n'est infallible » par Muriel GILBERT spécialiste de la langue française, chroniqueuse sur RTL et éditorialiste au Monde et en mars la Télémedecine.

Le prochain évènement phare de Reims sera le colloque du 16 mai 2019 sur « l'expert et l'expertise au sein de la justice prédictive » avec comme invité Monsieur le Premier président honoraire de la Cour de cassation Guy CANIVET (infos sur le site de la compagnie).

Le diplôme universitaire de formation à l'expertise de justice se déroule tous les ans en partenariat avec la Cour d'appel de Reims et l'Université de Reims Champagne Ardennes. Il est composé de 3 séminaires de 2 jours (24/25 janvier, 14/15 mars et 4/5 avril 2019), du colloque de la compagnie et une partie pratique avec une assistance à expertise avec un référent de la spécialité du candidat.

Compagnie de Rouen

Tout au long de l'année 2018 la compagnie a proposé des événements à ses membres : le 17 janvier les règles et méthodes de base de l'expertise juridictionnelle, le 22 février retour d'expérience sur l'utilisation d'Opalexe, le 8 mars l'impression en 3D, le 24 avril la conduite de l'expertise, le 17 mai l'expert de justice en mission privée, le 20 juin l'assurance responsabilité civile des experts, le 12 septembre le statut social et fiscal, le 10 octobre les débouchés de la médiation, le 14 novembre l'expertise à l'étranger et enfin le 14 décembre les rencontres au TGI d'Evreux

Compagnie de Versailles

La CECAV a fêté ses 40 ans à l'occasion d'un colloque ayant pour thème : « *L'expert de justice face à ses contraintes, exigences d'indépendance et d'impartialité dans tous les domaines d'intervention* ». Le colloque a eu lieu au magnifique Théâtre Montansier à Versailles et a remporté un vif succès. Experts, avocats et magistrats de la Cour d'appel de Versailles s'y sont retrouvés et la journée s'est clôturée sur une conférence autour de la musique. Les Actes seront bientôt disponibles.

Compagnie des experts du Bâtiment, des Travaux Publics et de (CEBTPI)

Elle organise comme tous les ans avec le Barreau de Marseille le colloque des Entretiens Phocéens le 26 avril 2019 qui traitera cette année de la question de la preuve en expertise.

CEJIB

Le CEJIB (Collège national des experts de Justice inscrit dans les spécialités du bâtiment) organise un nouveau colloque le Vendredi 8 février 2019 à 14h, en Grand'Chambre de la Cour de cassation (5 quai de l'horloge, 75001 Paris).

Le thème retenu est : « L'obligation de conseil des constructeurs et autres intervenants ». Les conférenciers seront Yves MAUNAND, conseiller doyen de la 3^e chambre de la Cour de cassation ; Luc-Michel NIVÔSE Conseiller à la 3^e chambre de la Cour de cassation ; Bernard EVEN, président de la 4^e chambre de la Cour administrative d'appel de Paris et Jean-Pierre MARTIN, avocat à la Cour. Bulletin d'inscription et renseignements à télécharger sur le site du CEJIB : <http://cejib.fr>

Compagnie des experts en balistique

Des stages, voyages d'étude et formations ont rythmé 2018 autour de la photographie judiciaire, la balistique gestuelle et les coups et la découverte des usines et des musées de la Serbie.

Compagnie des experts biologistes

En 2018 une formation juridique a eu lieu le 5 juin à Marseille sur la déontologie et les devoirs du biologiste et analyste expert de justice. Pour 2019 une formation scientifique pour les toxicologues est prévue le 5 février. Se tiendra également une formation juridique le 21 mai à Lille sur la déposition aux Assises de l'expert CNBAE et les attendus des parties (Président d'Assises, Avocat général et conseils des parties, experts).

Conseil national des courtiers assermentés

En décembre 2018, le CNCMA a tenu un congrès où ont été traités les sujets suivants : l'incidence de la réforme du droit des obligations sur les contrats d'affaire, la fiducie sécurité sur stocks, l'arbitrage et la médiation et les prochains 150 ans du syndicat de Paris; Début 2019, la CNCMA a élu son nouveau bureau.

Compagnie des experts en finance et diagnostic

Une soirée dite des « Magistrats » à l'Interalliés le 9 avril 2018 a permis aux participants d'évoquer 2 thèmes lors des tables rondes : « le dire récapitulatif et principe de la contradiction » d'une part et d'autre part « Si l'évaluation m'était contée ». La prochaine édition de la soirée des magistrats aura lieu le 9 avril 2019.

Compagnie des géomètres experts

7 sessions de formation sur la mitoyenneté ont eu lieu en 2018 dont une en Guyane. Cette année d'études se terminera par les Assises annuelles (VII^{ème} édition) le 21 mars 2019 à Paris. Cette prochaine édition est prévue à la Maison des travaux publics à Paris. Programme et inscriptions sur www.cejge.fr. L'AG annuelle en juin s'est déroulée comme à son habitude au Jockey Club et a été suivie d'un déjeuner regroupant magistrats, avocats et experts.

Compagnie des experts en gestion d'entreprise

Un colloque le 11 octobre dernier a rassemblé magistrats, experts et avocats sur le thème de la réparation intégrale des préjudices économiques. Evènement qui s'est clôturé par un cocktail dinatoire dans les salons de l'Automobile Club à Paris

La compagnie des experts Transport

En 2018, l'AG s'est déroulée au Parlement Européen à Bruxelles en présence de députés et autres décideurs. Le sujet traité a été le blocage des ports, à travers l'union européenne, envisagé par les marins pêcheur, pour une nouvelle histoire de quotas. La compagnie a été autorisée à assister aux débats de la Commission sur la pêche. Cet événement s'inscrit dans un programme de rencontres avec les décideurs instauré par la compagnie. Rencontres qui ont déjà eu lieu à la Chambre de commerce de Paris, à l'Assemblée nationale et au Sénat...

Elle a également participé à l'AG de l'Institut de l'expert et de l'expertise à Barcelone en juin 2018 consacrée à l'avenir de l'expertise devant les évolutions procédurales et technologiques.

La compagnie des experts traducteurs interprètes de la Cour d'appel de Paris

Elle a organisé le 20 juin 2018 un colloque à l'1^{ère} chambre civile de la Cour d'appel de Paris en présence de magistrats, avocats et experts, présidé par Mme Briggitt, e Horbette et avec Mme Marylise Lebranchu ancienne garde des sceaux et Maître John C Fredenberger, avocat américain. Ce colloque a été précédé par la présentation de la pièce « Le dernier jour du condamné » tirée du roman de Victor Hugo et suivi par un buffet dinatoire dans la salle des pas perdus.

LES ECHOS DU PARLEMENT

Suite aux Chantiers de la Justice, organisés à l'automne 2017, deux projets de loi visant à moderniser la Justice viennent d'être adoptés par l'Assemblée nationale et le Sénat, à travers trois axes :

1. Renforcer l'accessibilité et la qualité de la justice pour les justiciables
2. Améliorer le quotidien des professionnels du droit et de la justice
3. Renforcer l'efficacité de la procédure pénale et de l'exécution des peines.

Les barreaux de France ont manifesté à plusieurs reprises leur désapprobation considérant que les mesures soutenues par l'exécutif éloignaient les Français de l'accès au droit et à la justice sur le territoire. Ils souhaitaient que ces enjeux fassent partie des propositions débattues dans le cadre du Grand Débat National mené par le Président de la République.

Un des points majeurs de crispation était la fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance. Le Gouvernement n'a pas lâché ce point promettant aux professionnels du droit qu'aucun tribunal ne sera fermé.

Le dernier jour des débats à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a renoncé à étendre le champ de la composition pénale, préalablement prévu jusqu'aux infractions punies de dix ans de prison « dans un souci de souplesse pour les juridictions » selon la Garde des Sceaux. Elle restera donc une option de procédure réservée aux délits punis d'une peine inférieure ou égale à cinq ans de prison.

Les parlementaires de l'opposition ont également dénoncé tout au long des débats la réforme par ordonnance de la Justice des mineurs, prévue en six mois, sans concertation et sans consultation.

Le Gouvernement compte financer cette nouvelle politique avec une augmentation de 24% du budget de la mission « Justice » (soit +1,6 milliard d'euros entre 2017 et 2022).

Le prochain chantier de la Justice, en 2019, portera sur la réforme de l'aide juridictionnelle.

COLLOQUE

LES BONNES PRATIQUES DES AVOCATS ET DES EXPERTS

> La consultation, « l'expertise » du futur ?

Vendredi 15 mars 2019

Maison de la Chimie - 28 bis rue Saint Dominique - 75007 Paris

13h-18h

Programme et inscription à la rubrique actualités du site internet www.cncej.org

Chronique de la commission juridique

Plusieurs décisions de justice parues en 2017-2018 ont porté sur des questions intéressant l'expertise de justice.

On le sait, les règles d'incompatibilité sont au service de l'impartialité de l'expertise et préviennent, en amont, de possibles doutes en la matière. La Cour de cassation a eu l'occasion d'explicitier l'importance de l'impartialité attendue de l'expert (Cass. Civ. 3^{ème}, 30 nov. 2017, n. 16-17686) comme du sapiteur (Cass. Civ. 1^{ère}, 9 juin 2017, n. 16-13810). Elle n'a par ailleurs pas souhaité juger incompatibles en soi la profession d'avocat et le statut d'expert de justice (Cass. Civ. 2^{ème}, 6 sept. 2018, n. 17-60331). Elle a également rappelé que le défaut de serment était un vice de forme dont la nullité supposait un grief établi (Cass. Civ. 1^{ère}, 19 oct. 2016, n. 15-25879).

Dans le déroulement des opérations, la Cour a ponctuellement consenti à l'omission d'un pré-rapport (Cass. Civ. 3^{ème}, 30 nov. 2017, n. 16-17686) dans un procès civil. Elle a par ailleurs rappelé la distinction entre la rémunération du sapiteur et celle de l'expert (Cass. Civ. 2^{ème}, 14 juin 2018, n. 17-19714). En matière pénale, la Cour a retenu la valeur probante d'une déclaration à expert (Cass. Crim. 11 juil. 2017, n. 16-87660) et a rappelé que les actes d'enquête ne s'autorisaient pas de la présence d'un tiers, en l'espèce une équipe de reportage (Cass. Crim., 10 janv. 2017, n. 16-84740).

Il faut par ailleurs souligner que le thème des « données acquises de la science » a donné lieu à deux décisions qui favorisent la réflexion quant à l'expertise de l'expert (Cass. Civ. 1^{ère}, 5 avril 2018, 17-15620 vs Cass. Civ. 1^{ère}, 13 juil. 2016, 15-20268).

On notera également plusieurs décisions

relatives à l'opposabilité d'un rapport d'expertise de justice à l'égard d'une partie non mise en cause initialement (par ex. Cass. Civ. 2^{ème} 7 sept. 2017, n. 16-15531 ou n. 15-25210), ou versé dans une autre procédure (Cass. Civ. 1^{ère}, 11 juil. 2018, n. 17441). De même, dans la lignée de la décision de la Chambre Mixte de la Cour du 28 sept. 2012 (n. 11-18710), la jurisprudence reconnaît une certaine **force probante** aux rapports d'experts privés, dès lors qu'ils ne sont pas le seul élément de preuve pris en compte (Civ. 2^{ème} 14 déc. 2017, 16-24305 et Civ. 2^{ème} 13 sept. 2018, 17-20099). Enfin, on signalera la transposition de la directive « **secret des affaires** » par la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 et un décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018, ainsi qu'une réponse ministérielle « Masson » (Sénat, n°3371, septembre 2018) sur la combinaison de l'expertise et de la médiation.

La commission juridique du Conseil national poursuit trois missions : elle procède à une veille jurisprudentielle et doctrinale concernant les questions juridiques intéressant l'expertise de justice ; elle étudie des questions que lui posent le bureau et des compagnies ; elle participe aux actions du Conseil national par ses réflexions sur des sujets d'actualité, en lien avec les autres commissions : la commission formation, la commission Europe, le comité paritaire et le comité de réflexion. La commission réunit des experts de diverses spécialités et de différentes régions, tous férus de questions juridiques, de sorte à favoriser des discussions à la fois juridiques et techniques. La commission se réunit au Conseil national à un rythme trimestriel et organise au besoin des réunions en vidéo-conférence.

Nous devons garder malheureusement à l'esprit que l'année 2018 nous a aussi enlevé un grand nombre d'éminents confrères que nous ne voulons pas oublier.

André GAILLARD

Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Président de la Compagnie Nationale des Experts Comptables de justice (CNECJ), membre d'honneur du Conseil national et auteur de plusieurs ouvrages remarquables

en relation avec la déontologie de l'expertise.

Professeur Jacques HUREAU

Chirurgien, fondateur de la compagnie nationale des experts médecins et membre d'honneur du Conseil national.

André DANA,

Expert agréé par la Cour de cassation, ancien président de la CNECJ.

Michel de VILLEBICHOT

Président de la section Paris-Versailles de la CNECJ.

Ils ont rejoint **Jean François DAVID** et **Christian JACOTEY** partis trop tôt également.

Chacun d'eux a œuvré à développer la reconnaissance de l'expertise à la française et a participé activement aux actions du Conseil national et de ses compagnies.